

### Mairie de BUISSON

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNCIPAL Du 18 Mars 2021 à 18h30

Présents: Mesdames Chantal FRITSCH, Florence CHOPIN, Mireille DUCLOS-TORTEL,

Dominique LE CRONC, Sylvie PUECHLONG, Christine SERRET,

Messieurs Jacques PIOT, Philippe PUIGMAL, Marc COUCHE, Frank DHENNIN,

Représenté: Jean Jacques BLANC a donné pouvoir à Sylvie PUECHLONG

Secrétaire de séance : Marc COUCHE

Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour l'affectation des résultats pour le budget commune et assainissement 2020. Accepté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 Mars 2021 : A l'unanimité

#### Affectation résultat budget communal 2020 :

Le conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent 2020, soit **31 236.10** € en section d'investissement (article 1068) et le reste **362 844.48** € en section de fonctionnement du budget 2021 (article 002). Voté à l'unanimité

### Affectation résultat budget assainissement 2020 :

Le conseil Municipal décide de reporter l'excédent 2020, soit 48 202.04 € en section de fonctionnement du budget 2021 (article 002). Voté à l'unanimité

# Demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour le projet de l'église :

Une demande de subvention de 22 000 € sera présentée à Monsieur le Préfet de Vaucluse dans la cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local pour les travaux de l'église. Voté à l'unanimité.

### Proposition de Mission de Monsieur Maisonobe pour le Bistrot de Pays

La proposition de mission complémentaire : rédaction d'un cahier de recommandations et assistance au recrutement de l'exploitant pour le Bistrot de Pays est acceptée (Pour : 10 Contre 1)

#### DPU (Droit de Préemption Urbain) Vente CARBONEZ :

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de Préemption urbain sur la vente de ce bien ; Voté à l'unanimité

# Demande de subventions : Comités Communaux des Feux de Forêt, Fondation du patrimoine :

Le conseil vote les subventions suivantes à l'unanimité:

Comités Communaux des Feux de Forêt : 150 €

Fondation du patrimoine : 55 €

23, Rue de la mairie 84110 BUISSON—Tel : 04.90.28.90.20 — Courriel : communebuisson@wanadoo.fr

## Questions diverses:

Restaurant Ephémère accepté à l'unanimité

Un conseiller a demandé à ce que la Chapelle St-Pierre ne soit pas oubliée au niveau du patrimoine. Le muret de soubassement nécessite l'intervention d'un professionnel.

La séance est levée à 19 heures 30

Le Maire,

Chantal FRITSCH